

Commune  
de  
FAA'A



FAA'A, le 3 mai 2016

N° 606/2016

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :  
26 avril 2016

Date d’Affichage :  
27 avril 2016

Date de séance :  
3 mai 2016

### NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : ..... 35  
PRESENTS : ..... 18  
PROCURATIONS : .. 08  
VOTANTS : ..... 26  
POUR : ..... 26  
CONTRE : ..... 00  
ABSTENTION : ..... 00

**Objet** : attribuant une subvention à l’association sportive Tefana section athlétisme

*Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.*

Le Président de séance

Oscar Manutahi TEMARU

Le mardi 3 mai 2016 à 8 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Oscar Manutahi TEMARU, et ce conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française.

Étaient présents :

Nom – Prénom	Prés.	Abs.	Procuration
TEMARU Oscar	X		
MAKER Robert	X		
VANAA Emma	X		
BROTHERSON Moetai	X		
LAURENT Victoire	X		
CERAN-JERUSALEM Y André	X		
CHIN FOO Rosina	X		
TERIITEHAU Roberto	X		
ZIMA Laurence	X		
MAI Gérard			ZIMA L.
HATETE épouse TAHARAGI Linda	X		
APUARII Léon	X		
TEURU Germain		X	
LO Tai			BARFF L.
FARIUA Totoarii	X		
TEFAATAU-FIRUU épouse MATI Juliana	X		
TEAUNA épouse POIA Clarisse	X		
TETUANUITEFARERII Josiane		X	
TETUAITEROI Georges			FARIUA T.
NIVA Pauline			LAURENT V.
TARAHU Laurent		X	
ARII épouse BARFF Maimiti			POIA C.
RUA épouse BARFF Linda	X		
TEVAEARAI Yannick			CHIN FOO R.
PARAU Heia			TETAVAH I C.
MAMATUI épouse GRAND-PITTMAN Tekakwitha			MAKER R.
TETAVAH I Célia	X		
MAAMAATUAIAHUTAPU Maurea	X		
TEMARU Tetuahau	X		
BUTSCHER Levyn		X	
TEMAURI Jean		X	
CROLAS-MAI épouse SACHET Isabelle		X	
VANAA Elise		X	
TARAHU épouse ATUAHIVA Teura		X	
MANUTAH I Teiva		X	



Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 18, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, Robert MAKER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Monsieur Roberto TERIITEHAU a ensuite exposé à l'assemblée que :

*Déclarée le 30 janvier 1969, l'association sportive Tefana a pour but d'organiser et de favoriser la pratique de sports et des exercices physiques par tous les jeunes du territoire acceptant les présents statuts. La section athlétisme élit son bureau chaque année et se compose comme suit :*

Fonction	Prénom	NOM
Présidente	Françoise	AUBRY épouse TERIIEROOITERAI
Vice président délégué	Gilbert	TERIIEROOITERAI
Secrétaire	Noelle	TAURAA
Secrétaire adjointe	Dolorès	DOGBA
Trésorière	Albertine	TERIIEROOITERAI
Trésorière adjointe	Marguerite	TEAI épouse MARMOUYET

*Par mémoire, les années précédentes, la Commune a subventionné l'association comme suit :*

2011	2012	2013	2014
475 000 F	200 000 F	250 000 F	330 000 F

*Par courrier en date du 29 février 2016, la section athlétisme sollicite une subvention communale d'un montant de 300 000 F pour financer ses différents projets, notamment l'organisation :*

- d'une journée rencontre entre les enfants scolarisés de Faa'a (courses, sauts et lancers) ;
- de la « Corrida de Faa'a » (21<sup>ème</sup> édition) : une course sur route de 8 km ;
- de la « Aïto run » (1<sup>ère</sup> édition) : une course de 4,6 km (départ et arrivée à la mairie).

*A titre indicatif, l'AS Tefana section athlétisme a vu le nombre de ses licenciés augmenter considérablement ces dernières années :*

Année	2011	2012	2013	2015
Nombre de licenciés	47	76	94	105
- de 18 ans	18	48	55	63
+ de 18 ans	29	28	39	42

*Après une étude technique de la demande, la commission développement éducatif, social et culturel du 30 mars 2016 rend un avis favorable quant à l'attribution d'une subvention à hauteur de 285 000 F, conformément au plan de financement ci-dessous :*

Financier	Montant FCFP	% du coût global
Fonds propres	923 127	33%
Produits d'activités	1 030 000	37%
Ministère Jeunesse et Sport	400 000	14,5%
Commune de Faa'a	285 000	10%
Sponsors	151 873	5,5%
<b>TOTAL</b>	<b>2 790 000</b>	<b>100 %</b>

*C'est l'objet du projet de délibération qui vous est proposé.*

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Roberto TERIITEHAU :

- Vu** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation dans le territoire de la Polynésie française promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu** l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n°57-812 du 22 juillet 1957 ;

- Vu la délibération n°544/2015 du 8 décembre 2016 adoptant le budget principal de la commune de Faa'a au titre de l'exercice 2016 modifié par délibération n°562/2016 du 23 février 2016 et n°590/2016 du 3 mai 2016 ;
- Vu la délibération n°586/2016 du 3 mai 2016 adoptant les comptes administratifs et de gestion du budget principal arrêtés en concordance au titre de l'exercice 2016 ;
- Vu le courrier du 29 février 2016 de l'association sportive Tefana section athlétisme ;
- Vu le rapport de présentation ainsi que la décision prise par la commission développement éducatif, social et culturel du 30 mars 2016 ;


Dans sa séance du 3 mai 2016 ;

## **ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

- Article 1<sup>er</sup>** : Une subvention de fonctionnement de Deux cent quatre-vingt-cinq mille francs (285 000 FCFP) est attribuée à l'association sportive Tefana section athlétisme.
- Article 2** : La dépense y afférente sera prise en charge par le budget communal, exercice 2016, section de fonctionnement, nature 6574.
- Article 3** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat, et est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et délibéré à FAA'A, le 3 mai 2016

Le Président de séance,



**Oscar Manutahi TEMARU**



Le Maire de la Commune de Faa'a atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis au Haut commissaire de la République en Polynésie française le . **12 MAI 2016** et affiché le . **12 MAI 2016**